

## 5. LA LIMITATION DES ARMEMENTS AU MOYEN-ORIENT

### CONTEXTE

Depuis la crise du golfe Persique, on s'intéresse beaucoup à la mise en place au Moyen-Orient d'un plan régional qui limiterait le transfert des armes conventionnelles et interdirait les armes de destruction massive. Il y a eu dans le passé différentes propositions de limitation des armements au Moyen-Orient, dont une visant à faire de cette région une zone dénucléarisée (voir le Chapitre 10), mais elles n'ont guère eu de succès. Le sujet a suscité un regain d'intérêt à cause de la guerre du Golfe, mais aussi parce qu'on s'est rendu compte que la coalition s'était trouvée face à de nombreuses armes vendues à l'Irak par certains de ses membres. En conséquence, plusieurs des propositions concernant le contrôle des armements dans la région portent sur la réduction des transferts d'armes conventionnelles (voir le Chapitre 1, LES TRANSFERTS D'ARMEMENTS).

Au lendemain de la guerre du Golfe, le Canada a été le premier à proposer de nouvelles mesures de limitation des armements. Même si la situation au Moyen-Orient est au centre des propositions canadiennes, celles-ci ont une portée mondiale et ne visent pas seulement le Moyen-Orient. Le Canada a proposé que soit tenue, aux Nations Unies (ONU), une conférence au sommet où l'on préparerait un programme de limitation des armements de grande envergure qui serait terminé à temps pour un second sommet en 1995.

Les propositions canadiennes portent à la fois sur la limitation des transferts d'armes conventionnelles et sur l'élimination des armes de destruction massive. Elles demandent que l'on s'engage rapidement à prolonger le Traité de non-prolifération au-delà de 1995, que l'on étende à d'autres pays le Régime de contrôle des technologies relatives aux missiles (RCTM), que l'on renforce la Convention sur les armes biologiques à la prochaine conférence d'examen et qu'une convention sur les armes chimiques soit conclue d'ici à 1992. En outre, le Canada invite les principaux pays exportateurs d'armements à s'engager solennellement à plus de discernement et de transparence dans leurs transferts d'armes, et il propose que les signataires du Traité sur les forces conventionnelles en Europe conviennent de ne pas exporter leurs excédents d'armes vers des régions où des tensions existent.

En mars et avril 1991, on a assisté à une multiplication des appels à la limitation des armements au Moyen-Orient, appels lancés par des pays de la région et par les États-Unis et la France. Le 29 mai 1991, après s'être entretenu avec les gouvernements concernés, Washington a dévoilé son projet de limitation des armements au Moyen-Orient. La proposition américaine prévoit que les cinq principaux fournisseurs d'armes conventionnelles, à savoir la Grande-Bretagne, la Chine, la France, l'Union soviétique et les États-Unis, adoptent des lignes directrices pour restreindre l'exportation d'armes déstabilisatrices vers cette région, mais elle autorise les exportations répondant à des besoins légitimes de défense. Les États du Moyen-Orient renonceraient, pour leur part, à acheter, produire et essayer